

29 avr 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 29 avril 2005](#)

Frais funéraires

Sur proposition de Monsieur Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal réglant l'octroi d'une indemnité pour frais funéraire en cas de décès d'un membre du personnel d'un service public fédéral (SPF).

Sur proposition de Monsieur Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal réglant l'octroi d'une indemnité pour frais funéraire en cas de décès d'un membre du personnel d'un service public fédéral (SPF).

Le projet a pour objectif d'améliorer la situation sociale du personnel contractuel des services publics fédéraux. Il vise effectivement à assurer le paiement d'une indemnité pour frais funéraires identique en cas de décès d'un membre du personnel, qu'il soit statutaire ou contractuel. Le montant de l'indemnité correspond à un mois de la dernière rétribution brute d'activité lorsqu'au moment du décès l'agent se trouvait en disponibilité pour maladie et ne percevait qu'un traitement d'attente. Un plafond est fixé : l'indemnité ne peut excéder un douzième du montant de rémunération qui sert de base au calcul des indemnités et des rentes en matière d'accident du travail. Le projet est soumis à la négociation syndicale au sein du Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux ainsi qu'au Conseil d'Etat, pour avis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe